

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRATIQUE
D'UNE ACTIVITÉ CULTURELLE, SPORTIVE OU MUSICALE**
Elèves du collège et du lycée

ANNÉE 2026

Aide à l'attention des familles domiciliées sur la commune de Villard-de-Lans dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 1600 pour une aide par an et par enfant.

Formulaire à retourner en mairie avant le 8/11/2026 au service relations sociales et citoyennes.

Demandeur

Nom	
Prénom	
Adresse	
Tél	
mail	

Pour l'enfant

Nom	
Prénom	
Né(e) le	
Sport choisi	

Je certifie l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et prends note que toute fausse déclaration pourra entraîner le rejet des demandes pour l'année suivante.

Fait à

le

signature du demandeur

Cadre réservé au CCAS

Reçue par le Centre Communal d'Action Sociale le :

QF :

Somme versée par le CCAS :

A remplir par l'association :

Nom de l'association : _____

Montant de la cotisation annuelle : _____ €

Aides financières déduites :

PASS Sport émis par le ministère de la jeunesse et des sports (de 6 ans à 18 ans) : _____ €

Pack rentrée de département (collège) : _____ €

PASS Région (lycée, MFR...) : _____ €

Autres : _____ €

Montant total payé par la famille : _____ €

Date, cachet et signature de l'association

Je suis éligible (rayer la mention inutile) au :

- PASS SPORT émis par le ministère de la jeunesse et des sports (de 6 ans à 18 ans)
- Pack rentrée de département (collège)
- PASS Région (lycée, MFR..)

Pièces à fournir :

- Notification de la CAF du mois en cours (avec mention du nom de l'enfant et du Quotient familial) feuille d'imposition si pas de QF de la CAF,
- Un Relevé d'Identité Bancaire (obligatoire).

Toutes les informations sont disponibles sur le site <https://www.villard-de-lans.fr> rubrique CCAS ou par téléphone : service relations sociales et citoyennes 04 76 94 50 00

PROTECTION DES DONNEES

Le CCAS de Villard-de-Lans collecte des données personnelles vous concernant dans le cadre du dépôt de votre demande d'aide pour une activité sportive, culturelle ou musicale. Ces informations sont traitées sur la base juridique d'une obligation légale. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la mairie de Villard-de-Lans : ccas@villard-de-lans.fr ou son délégué à la protection des données : rgpd@vercors.org